

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.	Numéro de permis 2024044	Date d'inspection Le 01 août 2024	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max 2		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 475 rue de l'Église Saint-André NB E3Y 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de l'alimentation, des compétences et formations, des dossiers pour les membres du personnel ainsi que l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements).

Il pleut lors de ma visite.

Le parc de la garderie Centre éducatif Bouge O Max est utilisé pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire du Centre éducatif Bouge O Max 2 en attendant que le nouveau parc soit prêt. De plus, les enfants d'âge scolaire utilisent le parc de l'école.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 août 2024

Date

original signé par

Brigitte Guerette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 août 2024

Date